



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 103 - 29.09.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
21. TRANSPORT**

**Participation au financement de l'abonnement Pass J pour  
l'année 2016-2017**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Jacques BLANC.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D2016103-DE  
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 103 - 29.09.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
21. TRANSPORT**

**Participation au financement de l'abonnement Pass J pour  
l'année 2016-2017**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9*

*Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 6 de l'article 5.3 relatif à toute étude ou expérimentation dans le domaine des transports, entérinés par arrêté préfectoral n°1670-DRCTE-BCL en date du 8 septembre 2016,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,*

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré souhaite inciter les lycéens rétais à utiliser les transports en commun afin que ce mode de déplacement devienne une habitude de vie ;

Considérant que le Conseil Départemental propose, pour tous les lycéens titulaires d'un abonnement scolaire, un titre de transport « Pass J » permettant de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau « Les Mouettes » tous les jours de l'année ;

Considérant que le « Pass J » a un coût de 50 euros par an ;

Considérant que pour l'année scolaire 2015-2016, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 30 euros au financement de cet abonnement ;

Considérant qu'au terme de l'année scolaire 2015-2016, 239 lycéens rétais ont ainsi pu bénéficier du « Pass J », représentant 126 nouveaux adhérents par rapport à l'année scolaire 2014-2015 ;

Considérant que le coût de cette opération pour la Communauté de Communes s'est élevé à 7 170 euros TTC pour l'année scolaire 2015-2016 ;

Considérant qu'il est souhaitable de faire bénéficier les apprentis d'une participation de 30 € au financement de leur abonnement de transport en commun ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D2016103-DE  
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 103 - 29.09.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....26  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES  
21. TRANSPORT

Participation au financement de l'abonnement Pass J pour  
l'année 2016-2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le financement du « Pass J » à hauteur de 30 euros pour les lycéens rétais bénéficiant déjà d'un « Pass scolaire » pour l'année scolaire 2016-2017,
- de valider la participation de 30 € à l'abonnement des transports en commun pour les apprentis.

Affichée le : **3 octobre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D2016103-DE  
Reçu le 30/09/2016